



Comparatif 2025 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs	VERSPIER 1	SAFRAN 2	ARIANEgr 5	AESIO	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 168,38 € Couple 292,02 €	Safran Santé par Harmonie (2)	ArianeGroup par Humanis (5)	(ex-Myriade)		
AM / cadres	168,38 € Par adulte	154,10 €* par adulte	129,53 €* Conjoint : 134,63 €*	96,20 € par adulte	95,37 € par adulte	129,13 € par adulte
Enfants	Ouvrier/Employé 75,75 € AM/Cadres 79,68 €	Enfants gratuits	53,77 €	57,55 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1enfant et + : 244,23 €)	58,48 € (gratuit au-delà de 2)	76,53 € (gratuit au-delà de 2)

Prestation	VERSPIER 1	SAFRAN 2	ARIANEgr 5	AESIO	PAVILLON 300	PAVILLON 400
------------	------------	----------	------------	-------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires	OPTAM Frais réels	OPTAM 480 % de BR	OPTAM 400 % de BR	100% de BR	100% de BR	100% de BR
Honoraires dépassement K/KC	Non-OPTAM 200% de BR	Non-OPTAM 200% de BR	Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR
Frais séjour			480% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Honoraires radiologie Z	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 200% de BR Non-OPTAM 180% de BR	OPTAM 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR	OPTAM: 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR	OPTAM: 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR
Forfait hospitalier	100% du forfait	100% du forfait	100% du forfait	20 €/jour	100% du forfait	100% du forfait
Chambre particulière	2% du Pmss (78,50 €)	3% pmss (117,75 €)	3% pmss (117,75 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (39,25 €)	3% pms/jr (117,75€) lit/acc/ enfant-16 ans	2% pms/jr (78,50€)enfant-16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
ambulance	195% de BR	365 % de BR	180% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR

Soins Médicaux

Honoraires médicaux	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Honoraires médicaux Spécialistes	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 270% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Auxiliaires médicaux	180 % de BR	160 % de BR	200% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Médecines douces	5 séances x50€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie etc...)	4 séances x 30€ /an (ostéopathie, chiropractie...)	4% pmss / an (157 €)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de BR	160 % de BR	220 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Radiologie	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 200% de BR Non-OPTAM 180% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Pharmacie	100% de BR Non remboursé 6%pmss/an	100% de BR	100% de BR	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR
Orthopédie	310% de BR	560% de BR	350% de BR	250 % de BR	300 % de BR(4)	400 % de BR(4)
Appareillage acoustique	310 % de BR (1240 €)	1700 € max par acte	35% du pmss (1373,75€) Max : 1700 € par acte	100 % de BR (400 €)	300 % de BR (1200 €)	400 % de BR (1600 €)



Comparatif 2025 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestation	VERSPIER 1	SAFRAN 2	ARIANEgr 5	AESIO	PAVILLON 300	PAVILLON 400
------------	------------	----------	------------	-------	--------------	--------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (824,25 €)	100% de BR	Forfait 16% du pmss (628 €)	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Forfait cure		+ 10% pmss (392,50 €)		-----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de BR	220% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Prothèses Conventionné	350 % de BR max 376,25 €	575,55 % de BR	500% de BR	250 % de BR	300 % de BR	400 % de BR
Implants	700€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	650€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	28 % pmss (1099 €) par implant, 2 dents/an. Avance 3 ans si justificatif	Forfait 250 € par an Pouvant servir à prothèses non remboursés SS, implants, parodontie.	Forfait 300 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire	Forfait 400 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire
Prothèses Non conventionné	140 % de BR Max 150,50 €	350% de BR	15 % pmss (588,75 €) par prothèse			
Parodontologie	6% du pmss = 235,50 €	250 € /an (et 50€ / prothèse provisoire)	400 € /an par an et par bénéficiaire			

Optique

Monture et/ou verres	Monture : (100 €) Verres de 130,76 € à 230€ suivant dioptries (408,40€ mini/ 604,8€ max) (3)	Monture : 100 €. Verres de 105 € à 350 € suivant dioptries (310€ mini / 800 € max) (3)	Monture : 100 € + de 120€ à 350 € par verre suivant dioptries. (340 mini / 800 € max (3)	100% de BR et 8 % du pmSS (314 €) (3)	100 % du TRSS et 340 € (100 € monture, 100 € par verre simple, 120 € par verre complexe (3)	100 % du TRSS et 420 € (100 € monture, 130 € par verre simple, 150 € par verre complexe (3)
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (157 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% pmss par an/par paire (235,50€)	8 % du pmss par an 314 € par bénéficiaire (remboursées ou non SS)	12 % du pmss par an 471 € par bénéficiaire (remboursées ou non SS)	(100% BR acceptées) et (acceptées ou pas) 4% du pmss/1 fois par an/ par personne : 157 €	Acceptées : 100 % de BR + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acceptées : 100 % de BR + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	450 € / œil	25% pmSS / œil (981,25 €)	25% pmSS / œil (981,25 €)	100 €/œil/an	370 € / œil	370 € / œil

Lexique et Précisions

• Les remboursements affichés sont ceux de la sécurité sociale + ceux de la mutuelle cumulés. Ce sont les remboursements hors 100% santé.

- PmSS: plafond mensuel sécu (3925 € au 1.01.25)
- OPTAM = Médecin signataire du contrat (remplace CAS)
- BR = Base de Remboursement de la sécurité sociale

(1) Verspieren (option 2) contrat comme en activité pour ex-salariés SNPE et SME. C'est un contrat fermé, personne n'y entre, le nombre d'adhérents diminue donc régulièrement.

(2) Safran Santé par Harmonie.*Le montant de la cotisation peut-être allégé (-18€, -25€, -33€) suivant votre revenu fiscal net de référence (égal ou inférieur à 30000 € seul ou à 43000 € en couple). Il y a aussi Ma Santé Safran (178,33€), Ma Santé Safran + (195,67 €) aux prestations plus élevées.

Ces contrats Safran s'adressent à des retraités Herakles qui ont pris leur retraite avant le 01.10.17.

(3) Voir limitations de durée dans les contrats. Pour l'optique la loi autorise 1 changement tous les 2 ans sauf enfants ou correction visuelle modifiée.

(4) Limité à 300€ par an pour les prothèses capillaire, mammaire, oculaire.

(5) Contrat Ariane Group par Humanis pour retraité ASL / Ariane Group à compter du 01.10.17. *Le tarif ex-salarié affiché comprend l'allègement de 5 € (qui ne s'applique pas au conjoint). Ce contrat a subi une hausse de +18,87% au 1.07.24 et + 6,42% au 1.1.25 soit + 26,49% au total. 2 options existent améliorant des prestations : A : + 5,50 € par adulte (enfant: 2,75 €), B : + 19,63 € (enfant: 9,42 €) par mois.